

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fonction Public  
Personnel Contractuel  
N° 04.02.01

Séance du 15/01/2020

L'an deux mil vingt, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11  
Présents : 6  
Absents : 5  
Nombre de suffrages exprimés : 6  
Pour : 6  
Contre :  
Abstentions :

### Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, M. SCHMITT Pierre Nicolas

### Procuratior(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation  
11/01/2020

CONTRAT D'ENGAGEMENT A DUREE  
DETERMINEE D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF  
TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE  
CONTRACTUEL

Date d'affichage  
17/01/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

En raison de l'absence pour maladie de Mme SUC Marielle, secrétaire de mairie, le Maire propose pour assurer son remplacement l'embauche par contrat à durée déterminée, d'un adjoint administratif principal de 2ème classe contractuel.

Le Maire propose de fixer la durée du CDD à 3 mois à compter du 15 janvier 2020 soit une fin de contrat au 15 avril 2020.

La durée hebdomadaire est fixée à 8h00 soit deux demi-journées.  
Le salaire de référence sera au prorata du temps de travail, identique à celui de Mme SUC.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX  
Le Maire,  
André BERG



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances Locales  
Subventions  
N° 07.05.02**

Séance du 15/01/2020

L'an deux mil vingt, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

### Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, M. SCHMITT Pierre Nicolas

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation  
11/01/2020

Date d'affichage  
17/01/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

## DOSSIERS DETR 2020

Le Maire propose de représenter à nouveau en 2020 le dossier "Travaux de carrelages au local de l'aire de jeux".

Ce dossier avait été présenté en 2019, mais n'avait pas été retenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de reconduire celui-ci en 2020.

Le Maire propose de présenter deux autres dossiers au titre de la DETR 2020.

### 1- Aménagement d'un local technique pour la commune.

Vu le montant des travaux 11 042 euros HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de solliciter une subvention au titre de la DETR 202 d'un montant de :

$$11\ 042\ \text{HT} \times 40\% = 4\ 416,80\ \text{HT}$$

### 2 - Réhabilitation de l'église Saint-Paulin.

Vu le montant des travaux 32 632,97 HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de solliciter une subvention au titre d la DETR d'un montant de :

$$35\ 632,97\ \text{HT} \times 40\% = 14\ 253,18\ \text{HT}$$

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire

André BERG

ANOUX

